

avenir des crêtes

www.noscretes.ch



au peuple de décider!

Dans toute la Suisse et au-delà, le débat s'anime autour des questions d'énergie et d'environnement. Les énergies renouvelables – bonnes en soi lorsqu'elles sont exploitées de manière adéquate et dans des sites appropriés – ont le vent en poupe, notamment l'énergie éolienne. Quelque 400 projets éoliens sont en attente pour l'ensemble de la Suisse, en particulier dans l'Arc jurassien tout entier, qui fait l'objet d'une véritable ruée. Leur réalisation aurait un impact décisif sur les paysages des crêtes, bouleversant le statut de ces régions encore relativement épargnées par les constructions.

Dans le canton de Neuchâtel, le peuple a massivement approuvé en 1966 le principe d'une protection générale des crêtes excluant les constructions industrielles ou de résidences secondaires. Cette décision garde toute sa validité en 2010.

Or ce que le peuple a décidé en 1966, c'est à lui aujourd'hui, et à nulle autre instance, de le confirmer ou de le modifier, alors que surviennent des perspectives de bouleversement complet.

Le sort des paysages de crêtes neuchâtelois est une question d'importance générale qui doit être soumise à une décision populaire cantonale et non à des intérêts locaux ou privés.

**En 1966, 89% des Neuchâtelois
ont souhaité protéger les crêtes du canton.
En 2010, le Conseil d'État l'a oublié!**

Signez l'initiative!